



N°89-577-XIF au catalogue

Profil de l'incapacité au Canada en 2001



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Division de la statistique sociale, du logement et des familles, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-5979).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.



Statistique Canada
Division de la statistique sociale, du logement et des familles

Profil de l'incapacité au Canada en 2001

Rédigé par Lucie Cossette, Division de la statistique sociale, du logement et des familles, Statistique Canada, et Édith Duclos, Direction générale de la recherche appliquée, Développement des ressources humaines Canada

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2002

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Décembre 2002

N° 89-577-XIF au catalogue

ISBN 0-662-88114-1

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 89-577-XIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- ^P provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence (Le coefficient de variation de l'estimation se situe entre 16,6 % et 33,3 %)
- F trop peu fiable pour être publié (Le coefficient de variation de l'estimation est de 33,4 % ou plus)

Introduction

L'enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) est une enquête nationale permettant de recueillir de l'information sur les adultes et les enfants ayant une incapacité, c'est-à-dire, dont les activités quotidiennes sont limitées en raison d'un état ou d'un problème de santé. Financée par Développement des ressources humaines Canada et réalisée par Statistique Canada, l'EPLA fournit des informations essentielles sur la prévalence des diverses incapacités, les soutiens aux personnes avec incapacités, leur profil d'emploi, leur revenu et leur participation au sein de la société. Ces renseignements seront utilisés par tous les paliers gouvernementaux, les associations, les chercheurs et les organismes non gouvernementaux afin d'appuyer la planification de services dont ont besoin les personnes ayant des limitations d'activités pour participer pleinement à la vie en société.

Les dernières données recueillies sur les personnes ayant une incapacité remontent à 1991, année où a eu lieu l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA). Une nouvelle enquête était donc nécessaire afin de répondre aux besoins de renseignements à jour et plus détaillés qui reflèteront mieux la réalité des personnes avec incapacités. Cet écart de 10 ans entre les deux enquêtes a permis de revoir l'approche et de développer une nouvelle stratégie d'enquête. Ainsi, afin de mieux identifier la population cible de l'EPLA, d'importants changements ont été apportés à la structure de l'échantillon et aux questions filtres identifiant les personnes avec incapacités. Par conséquent, les comparaisons entre les enquêtes ESLA de 1986 et de 1991, et l'EPLA de 2001 sont impossibles. Par contre, ces questions filtres pourront maintenant servir de norme pour identifier les personnes ayant une incapacité dans d'autres enquêtes de Statistique Canada, ce qui permettra, pour la première fois, de comparer d'une enquête à l'autre, l'information sur les personnes ayant une incapacité. Pour obtenir plus d'information sur la nouvelle approche d'enquête, veuillez vous référer au texte *Identification des personnes avec incapacités*.

Le présent article se veut le premier d'une série de diffusions des données de l'EPLA. Il contient des résultats sur la prévalence, le type et la gravité de l'incapacité, selon l'âge et le sexe.

Identification des personnes avec incapacités

Le présent communiqué est fondé sur l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA). Cette dernière, une enquête post-censitaire, a permis de recueillir des données sur les personnes ayant des incapacités dont les activités quotidiennes étaient limitées en raison d'un état ou d'un problème relié à la santé. Elle s'est déroulée entre septembre 2001 et janvier 2002. Elle a été financée par Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

L'EPLA est une enquête post-censitaire parce qu'elle a fait appel au Recensement de 2001 comme base de sondage pour l'identification de sa population. Le questionnaire du Recensement de 2001 incluait deux questions générales sur les limitations d'activités. On a sélectionné les répondants de l'enquête en utilisant les données du recensement sur l'âge, la géographie et les réponses aux deux questions générales susmentionnées.

Après le Recensement de 2001, on a sélectionné un échantillon de gens qui avaient répondu OUI aux questions au sujet des limitations d'activités sur le questionnaire du recensement. L'échantillon de l'EPLA se composait de 43 000 personnes, dont environ 35 000 adultes et 8 000 enfants. Les interviews effectuées aux fins de l'EPLA l'ont été par téléphone, les intervieweurs remplissant un questionnaire papier et crayon. On a utilisé lors des interviews deux questionnaires, un pour les adultes (les 15 ans et plus) et un autre pour les enfants (les moins de 15 ans). Les renseignements au sujet des enfants ont été fournis par leur(s) parent(s) ou leur tuteur. Le taux de réponse global aux questionnaires a été de 82,5 %.

La population couverte par l'enquête a inclus des personnes membres de ménages privés et de certains ménages collectifs des dix provinces. Les personnes qui vivaient en institution, celles vivant au Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut ainsi que celles vivant sur les réserves des Premières Nations ont été exclues de l'enquête.

L'EPLA a fait suite au travail réalisé au moyen de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA), menée par Statistique Canada auprès des personnes ayant des incapacités en 1986 et en 1991. On ne peut, cependant, comparer les données tirées de l'ESLA et de l'EPLA en raison de différences importantes sur le plan de leurs méthodes d'échantillonnage, de la définition opérationnelle de leur population cible et du contenu de leurs questionnaires. *(Prière de consulter le rapport intitulé « Une nouvelle perspective sur les statistiques de l'incapacité : Changements entre l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) de 1991 et l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001 », publié en décembre 2002, pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des différences entre ces deux enquêtes.)*

Prévalence de l'incapacité au Canada

En 2001, 3,6 millions de Canadiens et Canadiennes vivant en ménage ont affirmé avoir des limitations d'activités, ce qui représente un taux d'incapacité de 12,4 %.

Tableau 1

Population avec et sans incapacité, et taux d'incapacité, selon la province, Canada et provinces, 2001¹

	Population totale	Population sans incapacité	Population avec incapacité	%
Canada	28 991 770	25 390 510	3 601 270	12,4
Terre-Neuve-et-Labrador	492 800	432 310	60 500	12,3
Île-du-Prince-Édouard	132 850	113 880	18 970	14,3
Nouvelle-Écosse	888 900	736 690	152 210	17,1
Nouveau-Brunswick	712 300	609 440	102 860	14,4
Québec	7 052 790	6 457 100	595 690	8,4
Ontario	11 192 730	9 678 350	1 514 380	13,5
Manitoba	1 036 270	888 690	147 580	14,2
Saskatchewan	859 080	734 870	124 210	14,5
Alberta	2 830 280	2 475 540	354 740	12,5
Colombie-Britannique	3 793 770	3 263 640	530 130	14,0

¹ Le total pour le Canada exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Dû à l'arrondissement des chiffres, la somme des valeurs pour chacune des catégories peut différer du total.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001.

Tableau 2

Population avec et sans incapacité, et taux d'incapacité, selon l'âge, Canada, 2001¹

	Population totale	Population sans incapacité	Population avec incapacité	%
Groupe d'âge				
Population totale	28 991 770	25 390 510	3 601 270	12,4
0 à 14 ans	5 546 020	5 365 090	180 930	3,3
0 à 4 ans	1 641 680	1 615 480	26 210	1,6
5 à 14 ans	3 904 330	3 749 610	154 720	4,0
5 à 9 ans	1 914 220	1 843 850	70 370	3,7
10 à 14 ans	1 990 110	1 905 760	84 350	4,2
15 ans et plus	23 445 760	20 025 420	3 420 340	14,6
15 à 64 ans	19 858 350	17 889 850	1 968 490	9,9
15 à 24 ans	3 883 690	3 732 670	151 030	3,9
25 à 44 ans	8 849 090	8 222 480	626 610	7,1
45 à 64 ans	7 125 570	5 934 710	1 190 850	16,7
65 ans et plus	3 587 410	2 135 560	1 451 840	40,5
65 à 74 ans	2 082 750	1 433 570	649 180	31,2
75 ans et plus	1 504 660	701 990	802 670	53,3

¹ Le total pour le Canada exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Dû à l'arrondissement des chiffres, la somme des valeurs pour chacune des catégories peut différer du total.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001.

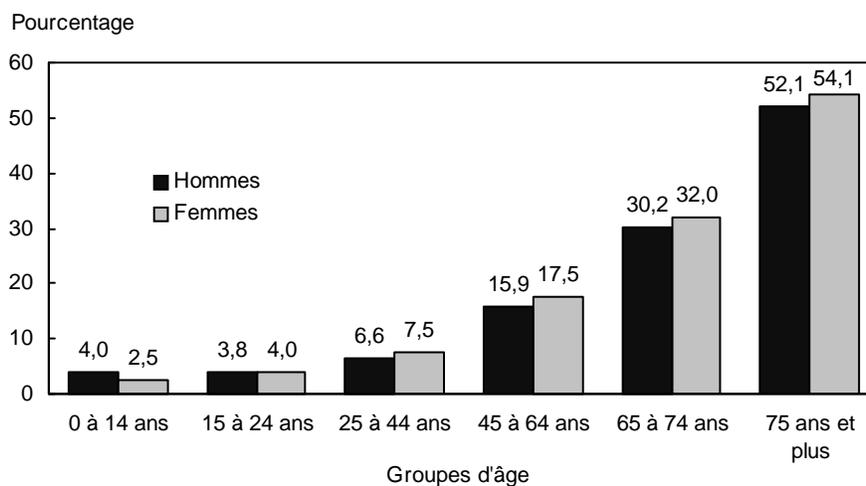
Le taux d'incapacité augmente avec l'âge

Les résultats de l'EPLA confirment que le taux d'incapacité augmente progressivement avec l'âge. Il passe ainsi de 3,3 % chez les enfants de 0 à 14 ans, à près de 10 % chez les adultes de 15 à 64 ans, et grimpe à plus de 40 % chez les personnes âgées de 65 ans et plus. D'ailleurs, plus de la moitié (53,3 %) des personnes âgées de 75 ans et plus affirment avoir une incapacité. Au sein de la population des 15 à 64 ans, cette augmentation graduelle se traduit par un taux d'environ 4 % chez les jeunes adultes de 15 à 24 ans, comparativement au taux de 7,1 % parmi les 25 à 44 ans et celui de 16,7 % chez les 45 à 64 ans.

En général, le taux d'incapacité est plus élevé chez les femmes, sauf parmi les enfants de moins de 15 ans

Le taux d'incapacité augmente avec l'âge tant chez les femmes que chez les hommes. Néanmoins, toutes proportions gardées, les femmes (13,3 %) sont, dans l'ensemble, plus nombreuses à déclarer une incapacité que les hommes (11,5 %). Ce rapport est toutefois inversé chez les enfants de 0 à 14 ans. Ce sont les garçons de cet âge qui sont les plus susceptibles d'avoir des limitations d'activités, affichant un taux de 4,0 % comparativement à celui de 2,5 % chez les filles. Cette prévalence plus élevée chez les garçons s'estompe toutefois lorsqu'ils atteignent la vingtaine; le taux d'incapacité est sensiblement le même chez les hommes et les femmes de 15 à 24 ans. À partir de 25 ans, la prévalence de l'incapacité est légèrement supérieure chez les femmes.

Graphique 1
Taux d'incapacité selon l'âge et le sexe, Canada, 2001¹



1. Le total pour le Canada exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Dû à l'arrondissement des chiffres, la somme des valeurs pour chacune des catégories peut différer du total.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001.

Profil de l'incapacité chez les enfants

On identifie certains types d'incapacités seulement à partir de l'âge de 5 ans

Compte tenu des étapes et du rythme de développement physique, émotif et intellectuel des enfants, il est parfois difficile d'identifier certains types d'incapacités de façon spécifique

chez les enfants de 0 à 4 ans. En effet, l'incapacité chez ces jeunes enfants peut souvent se caractériser simplement par un certain retard de développement, de nature physique, intellectuel ou autre. Ainsi, pour les enfants de 0 à 4 ans, l'EPLA identifie les 5 types d'incapacités suivants : les troubles de l'ouïe, les troubles de vision, les problèmes de santé chroniques, l'incapacité liée à un retard de développement et l'incapacité de nature inconnue. Par contre, chez les enfants de 5 ans et plus, l'EPLA identifie 10 types d'incapacités, en substituant au retard de développement des types d'incapacités plus spécifiques, soit l'incapacité liée à la parole, à la mobilité, à la dextérité, aux troubles psychologiques, de même que les troubles d'apprentissage et la déficience intellectuelle. Pour de plus amples renseignements sur les divers types d'incapacités, veuillez vous référer au texte *Types d'incapacités chez les enfants*.

Tableau 3
Type d'incapacité chez les enfants avec incapacité de 0 à 14 ans, selon l'âge, Canada, 2001¹

Type d'incapacité ²	Groupe d'âge					
	0 à 4 ans		5 à 14 ans		Total	
	Total	%	Total	%	Total	%
Ouïe ³	3 160 ^E	12,1	20 590	13,3	23 750	13,1
Vision ³	2 090 ^E	8,0	14 510	9,4	16 600	9,2
Parole ⁴	66 940	43,3	66 940	43,3
Mobilité ⁴	21 150	13,7	21 150	13,7
Dextérité ⁴	31 410	20,3	31 410	20,3
Retard de développement ⁵	17 820	68,0	17 820	68,0
Déficience intellectuelle ⁴	46 180	29,8	46 180	29,8
Apprentissage ⁴	100 360	64,9	100 360	64,9
Psychologique ⁴	49 140	31,8	49 140	31,8
Problème de santé chronique ³	16 400	62,6	101 110	65,3	117 510	64,9
Inconnu ³	2 340 ^E	8,9	4 950	3,2	7 280	4,0

... N'ayant pas lieu de figurer.

¹ Le total pour le Canada exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Dû à l'arrondissement des chiffres, la somme des valeurs pour chacune des catégories peut différer du total.

² La somme des catégories est supérieure à la population totale avec incapacité parce que les répondants pouvaient déclarer plus d'un type d'incapacité.

³ S'applique à tous les enfants âgés de moins de 15 ans.

⁴ S'applique aux enfants de 5 à 14 ans.

⁵ S'applique aux enfants de moins de 5 ans.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001.

Chez les enfants de 0 à 14 ans, l'incapacité liée à un problème de santé chronique, tel que l'asthme, est la plus répandue

L'incapacité liée à un ou plusieurs problèmes de santé chroniques touche environ 118 000 enfants de 0 à 14 ans, soit 65 % des enfants avec incapacités (2,1 % de tous les enfants). La moitié des enfants de 0 à 14 ans ayant ce type d'incapacité sont limités par un seul problème de santé chronique, près de 30 % par deux et plus de 20 % en ont trois ou plus (données non présentées). Les problèmes de santé chroniques ne causant pas de limitations d'activités ne sont pas considérés comme étant une incapacité aux fins de l'EPLA.

Types d'incapacités chez les enfants

Les questions de l'EPLA ont permis d'identifier les types suivants d'incapacités chez les enfants (les moins de 15 ans) :

Ouïe* : Difficultés à entendre.

Vision* : Difficultés à voir.

Parole** : Difficultés à parler et/ou à se faire comprendre.

Mobilité** : Difficultés à marcher sur une surface ferme et plane, comme un trottoir ou un plancher.

Dextérité** : Difficultés à utiliser ses mains ou ses doigts pour saisir ou pour tenir de petits objets comme un crayon ou un ciseau.

Apprentissage** : Difficultés à apprendre en raison d'un état comme des problèmes d'attention, l'hyperactivité ou la dyslexie, que cet état ait ou n'ait pas été diagnostiqué par un enseignant, un médecin ou une autre professionnel de la santé.

Retard de développement*** : Un retard de développement, physique ou intellectuel, ou un autre type de retard.

Déficience intellectuelle** : Limitations cognitives attribuables à une déficience développementale ou à un trouble du développement, comme le syndrome de Down, l'autisme ou une déficience mentale causée par un manque d'oxygène à la naissance.

Psychologique** : Limitations sur le plan de la quantité ou du genre d'activités qu'on peut effectuer en raison d'un état émotif, psychologique ou comportemental.

Problème de santé chronique* : Limitations sur le plan de la quantité ou du genre d'activités qu'on peut effectuer en raison d'un ou de plusieurs états de santé chroniques qui durent ou qui devraient durer six mois ou plus et qui ont été diagnostiqués par un professionnel de la santé. Exemples d'états chroniques : l'asthme ou des allergies graves, une maladie cardiaque, une maladie rénale, le cancer, l'épilepsie, la paralysie cérébrale, le spina-bifida, la fibrose kystique, la dystrophie musculaire, le syndrome d'alcoolisme fœtal, etc.

Inconnu* : Le type d'incapacité est inconnu si la personne interviewée a répondu OUI aux questions générales sur les limitations d'activités, mais n'a pas répondu OUI aux questions sur le type d'incapacité qui ont suivi.

* Applicable à tous les enfants (les moins de 15 ans).

** Applicable aux enfants de 5 à 14 ans.

*** Applicable aux enfants de moins de 5 ans.

Pour les enfants de 0 à 4 ans, les problèmes de santé chroniques occasionnent des limitations d'activités à près de 16 000 enfants, c'est-à-dire 62,6 % des jeunes enfants avec incapacités. Quant aux enfants de 5 à 14 ans, les limitations d'activités causées par de tels problèmes affectent environ 101 000 ou 65,3 % des enfants avec incapacités. Pour ne citer que quelques exemples parmi les problèmes de santé chroniques identifiés dans l'EPLA, on y retrouve l'asthme ou les allergies graves, le besoin de soins médicaux complexes, la paralysie cérébrale, les migraines, l'autisme, les problèmes ou maladies de cœur, et les troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H). Il faut souligner toutefois que plus du tiers des problèmes de santé chroniques ont été déclarés dans la catégorie "Autre problème de longue durée".

Le retard de développement est l'incapacité la plus fréquente chez les enfants de 0 à 4 ans

Parmi les enfants de 0 à 4 ans, le retard de développement est l'incapacité la plus répandue. En effet, en 2001, près de 18 000 ou 68 % des enfants ayant une incapacité accusaient un retard dans leur développement, ce qui représentait 1,1 % de tous les enfants de 0 à 4 ans. De ce groupe, 59 % avaient un retard de développement intellectuel, 54 %, un retard de développement physique et 38 %, un autre type de retard tel que des problèmes liés à la parole (données non présentées). Il est important de noter que le retard de développement est identifié par le parent/tuteur de l'enfant et n'est pas nécessairement diagnostiqué par un professionnel de la santé. L'identification de l'incapacité est alors basée sur la perception qu'a le parent, du développement de son enfant.

Chez les enfants d'âge scolaire (5 à 14 ans), les troubles d'apprentissage sont une des deux incapacités les plus déclarées

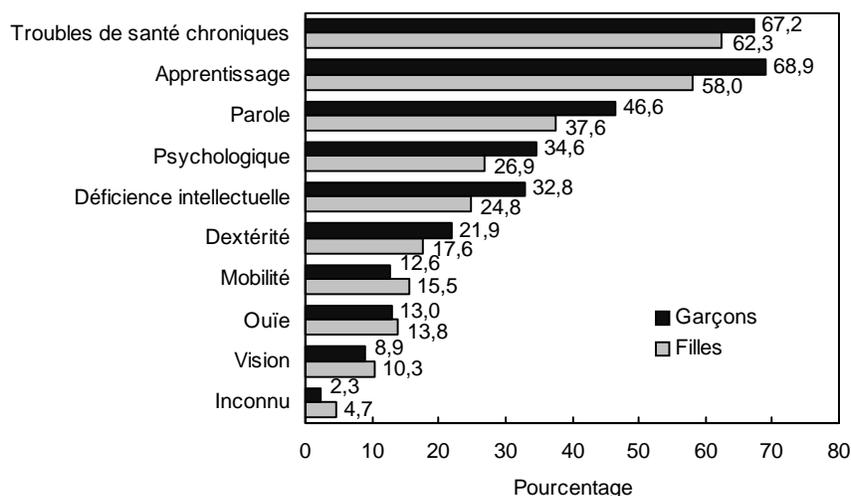
Les troubles d'apprentissage sont presque aussi fréquents que les limitations d'activités liées aux problèmes de santé chroniques parmi les enfants de 5 à 14 ans. En effet, en 2001, on dénombrait 100 000 enfants ou 2,6 % des enfants de 5 à 14 ans avec des troubles d'apprentissage, ce qui représente 64,9 % des enfants de ce groupe d'âge avec incapacités. Parmi ces enfants d'âge scolaire avec incapacités, les garçons étaient plus susceptibles d'avoir des difficultés d'apprentissage que les filles (68,9 % et 58,0 % respectivement).

Les troubles de la parole touchent un nombre significatif d'enfants d'âge scolaire

Les troubles de l'ouïe et les troubles de vision affectent respectivement près de 24 000 et 17 000 enfants de 0 à 14 ans, soit 13,1 % et 9,2 % des enfants avec incapacités. Quant aux troubles liés à la parole, ils ont pu être identifiés par les parents comme un retard de développement chez les enfants de 0 à 4 ans mais ils sont catégorisés comme étant une incapacité spécifique chez les enfants de 5 à 14 ans. L'incapacité liée à la parole touche environ 67 000 enfants de 5 à 14 ans (43,3 % des enfants avec incapacités). Les garçons sont plus susceptibles d'avoir cette incapacité que les filles (46,6 % contre 37,6 %).

Les incapacités liées à la mobilité et à la dextérité sont déclarées pour un peu plus de 21 000 enfants et près de 31 000 enfants de 5 à 14 ans respectivement, soit 13,7 % et 20,3 % des enfants avec incapacités. Alors qu'une plus forte proportion de garçons

Graphique 2
Types d'incapacités chez les enfants avec incapacités âgés
de 5 à 14 ans, selon le sexe, Canada, 2001¹



1. Le total pour le Canada exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Dû à l'arrondissement des chiffres, la somme des valeurs pour chacune des catégories peut différer du total.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001.

connaissent des problèmes de dextérité, les filles sont plus susceptibles d'avoir des troubles de mobilité.

Près de 32 % des enfants de 5 à 14 ans avec incapacités, soit environ 49 000 enfants, ont été identifiés par leur parent comme ayant des troubles émotifs, psychologiques ou de comportement qui limitent leurs activités. Quant à la déficience intellectuelle, elle affecte près de 46 000 enfants âgés de 5 à 14 ans, ce qui représente 29,8 % des enfants ayant une incapacité.

Parmi les enfants avec incapacités, on retrouve plus d'incapacité de nature inconnue (8,9 %) chez les 0 à 4 ans que chez les 5 à 14 ans (3,2 %). En effet, il est plus difficile d'identifier spécifiquement la nature de l'incapacité chez les plus jeunes.

La transition de la maison à l'école : un facteur important dans l'identification de certains types d'incapacité chez les enfants

Les proportions de certains types d'incapacité, comme les limitations d'activités liées aux problèmes de santé chroniques ainsi que les troubles d'apprentissage, augmentent avec l'âge de l'enfant, tandis que d'autres, telles que les troubles de la parole et les problèmes de dextérité, diminuent avec l'âge. La transition de la maison à l'école peut expliquer une part de ces variations. Les troubles d'apprentissage, par exemple, ne se manifestent souvent pour la première fois que lorsque l'enfant commence à fréquenter l'école; de même, ces difficultés sont plus facilement détectées à l'intérieur du cadre scolaire. Par ailleurs, le système scolaire peut offrir des ressources et des services spécialisés qui pourraient favoriser la réduction de certaines limitations d'activités, telles que celles associées à un trouble de la parole.

Certains enfants cumulent plusieurs incapacités

Selon les résultats de l'EPLA, bien que plus de la moitié des enfants de 0 à 4 ans avec incapacités n'aient qu'un type de limitation, tout près de 40 % d'entre eux en ont deux, et un peu moins de 10 %^E en ont trois ou plus. Chez les enfants de 5 à 14 ans avec incapacités, 28,1 % n'auraient qu'une seule incapacité, 36,5 % en auraient deux ou trois et 24,8 % en auraient quatre ou cinq. Par ailleurs, plus de 10 % des enfants avec incapacités d'âge scolaire en auraient six ou plus. Il faut noter que parmi les enfants n'ayant qu'une incapacité, la nature de l'incapacité n'a pas été identifiée pour une proportion appréciable d'entre eux. De plus, les enfants peuvent être limités par plus d'un problème de santé chronique, mais ceux-ci ne comptent que pour une seule incapacité.

Tableau 4

Nombre d'incapacités déclarées chez les enfants de 0 à 4 ans avec incapacité, Canada, 2001¹

	Nombre	%
Nombre d'incapacités		
Total	26 210	100,0
Un	13 350	50,9
Deux	10 420	39,8
Trois et plus	2 440 ^E	9,3

¹ Le total pour le Canada exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Dû à l'arrondissement des chiffres, la somme des valeurs pour chacune des catégories peut différer du total.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001.

Tableau 5

Nombre d'incapacités déclarées chez les enfants de 5 à 14 ans avec incapacité, Canada, 2001¹

	Nombre	%
Nombre d'incapacités		
Total	154 720	100,0
Un	43 550	28,1
Deux ou trois	56 500	36,5
Quatre ou cinq	38 430	24,8
Six ou plus	16 250	10,5

¹ Le total pour le Canada exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Dû à l'arrondissement des chiffres, la somme des valeurs pour chacune des catégories peut différer du total.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001.

Le nombre d'incapacités influence le degré de gravité associé à l'incapacité d'une personne. En effet, la gravité de l'incapacité globale est fonction non seulement de la gravité associée à chacun des types d'incapacités, mais aussi du nombre d'incapacités qui touchent chaque individu. Pour de plus amples renseignements sur l'élaboration de l'échelle de gravité, veuillez vous référer au texte *Gravité de l'incapacité*.

Une incapacité sévère ou très sévère touche 1,4 % des enfants de 0 à 14 ans au Canada

Parmi les 181 000 enfants avec incapacités de 0 à 14 ans, 57,4 % connaîtraient une incapacité légère à moyenne, et 42,6 %, une incapacité sévère à très sévère. Ainsi, à l'échelle nationale, 1,4 % des enfants de 0 à 14 ans auraient une incapacité sévère ou même très sévère. La gravité de l'incapacité chez les enfants varie très peu selon l'âge. Il est possible de désagréger l'échelle de gravité pour les enfants de 5 à 14 ans afin d'en dresser un portrait plus précis. Parmi ceux-ci, 32,1 % avaient une incapacité légère, tandis

Gravité des incapacités

On a construit un indice mesurant le degré de gravité des incapacités en se fondant sur les réponses aux questions d'enquête. On a accordé des points suivant l'intensité et la fréquence des limitations d'activités déclarées par les répondants. On a calculé un résultat pour chaque type d'incapacité. On a ensuite uniformisé chaque résultat afin d'obtenir une valeur comprise entre 0 et 1. Le résultat final est la moyenne des résultats pour tous les types d'incapacités.

Parce que les questions d'enquête diffèrent selon l'âge des répondants, on a construit des échelles différentes de mesure du degré de gravité des incapacités pour les adultes (les 15 ans et plus), pour les enfants de moins de 5 ans et pour les autres enfants (les 5 à 14 ans). On a ensuite divisé chaque échelle en différents degrés de gravité des incapacités. On a divisé l'échelle de gravité des incapacités pour les adultes et pour les enfants de 5 à 14 ans en quatre groupes (*c'est-à-dire léger, modéré, grave et très grave*), tandis qu'on a divisé cette échelle pour les enfants de moins de 5 ans en deux groupes (*c'est-à-dire léger à modéré et grave à très grave*).

qu'à l'opposé, 17,2 % d'entre eux avaient une incapacité très sévère. Les proportions d'incapacités moyennes et sévères étaient sensiblement les mêmes.

Le degré de gravité des limitations d'activités diffère chez les garçons et les filles de 5 à 14 ans. Toutes proportions gardées, les garçons seraient plus nombreux à connaître une incapacité très sévère (19,1 %) que les filles (13,9 %) du même groupe d'âge. Les filles, pour leur part, seraient plus susceptibles d'avoir des limitations d'activités légères (36,8%) que les garçons (29,4 %).

Tableau 6

Gravité de l'incapacité chez les enfants de 0 à 14 ans avec incapacités, selon l'âge, Canada, 2001¹

	Groupe d'âge					
	Total		0 à 4 ans ²		5 à 14 ans	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Gravité de l'incapacité						
Légère à moyenne	103 770 ^F	57,4	15 080	57,5	88 690	57,3
Légère	49 730	32,1
Moyenne	38 960	25,2
Grave à très grave	77 160 ^F	42,6	11 130	42,5	66 030	42,7
Grave	39 480	25,5
Très grave	26 550	17,2

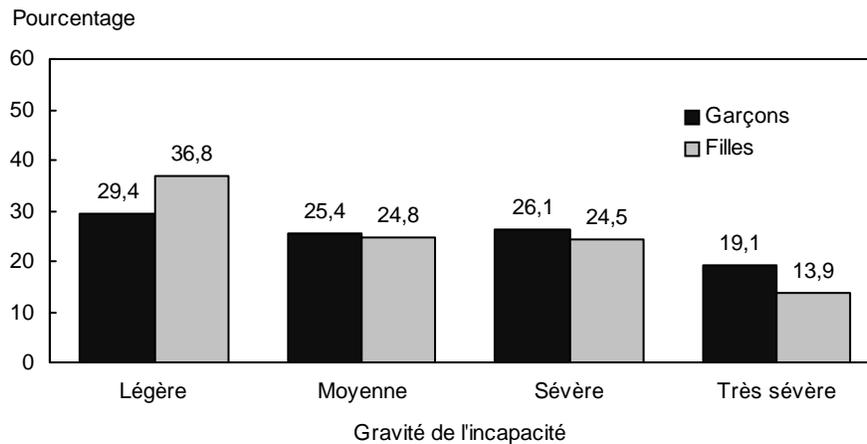
... N'ayant pas lieu de figurer.

¹ Le total pour le Canada exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Dû à l'arrondissement des chiffres, la somme des valeurs pour chacune des catégories peut différer du total.

² L'échelle de gravité pour les enfants âgés de 0 à 4 ans est divisée en deux groupes, *léger à modéré* et *grave à très grave*.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001.

Graphique 3
Gravité de l'incapacité chez les enfants avec incapacités âgées de 5 à 14 ans, selon le sexe, Canada, 2001¹



1. Le total pour le Canada exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Dû à l'arrondissement des chiffres, la somme des valeurs pour chacune des catégories peut différer du total.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001.

Profil de l'incapacité chez les adultes

C'est l'incapacité liée à la mobilité qui touche le plus grand nombre d'adultes

Les troubles de mobilité demeurent le type d'incapacité le plus souvent déclaré par les adultes de 15 ans ou plus. En 2001, près de 2,5 millions (10,5 %) de Canadiens et Canadiennes avaient de la difficulté à marcher, à monter un escalier, à porter un objet sur une courte distance, à se tenir debout 20 minutes en file d'attente ou à se déplacer d'une pièce à une autre. Par ailleurs, pour tous les groupes d'âge, les femmes étaient plus susceptibles d'avoir des troubles de mobilité que les hommes. De fait, parmi les adultes de 15 ans et plus, il y avait une différence significative entre la proportion de femmes (12,2 %) et d'hommes (8,6 %) ayant une incapacité liée à la mobilité. Toujours dans le domaine de la motricité, les limitations d'activités liées à l'agilité touchent également un nombre substantiel de personnes de

Tableau 7

Prévalence de l'incapacité chez les adultes de 15 ans et plus, selon le type d'incapacité, Canada, 2001¹

Type d'incapacité ²	Nombre d'adultes	%
Ouïe	1 038 140	4,4
Vision	594 350	2,5
Parole	362 720	1,5
Mobilité	2 451 570	10,5
Dextérité	2 276 980	9,7
Douleur	2 376 730	10,1
Apprentissage	451 420	1,9
Mémoire	420 750	1,8
Déficience intellectuelle	120 140	0,5
Psychologique	522 950	2,2
Inconnu	96 180	0,4

¹ Le total pour le Canada exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Dû à l'arrondissement des chiffres, la somme des valeurs pour chacune des catégories peut différer du total.

² La somme des catégories est supérieure à la population totale avec incapacités parce que les répondants pouvaient déclarer plus d'un type d'incapacité.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001.

Types d'incapacités chez les adultes

Les questions de l'EPLA ont permis d'identifier les types suivants d'incapacités chez les adultes (les 15 ans et plus) :

Ouïe : Difficultés à entendre ce qui se dit dans une conversation avec une autre personne, dans une conversation avec au moins trois personnes ou dans une conversation téléphonique.

Vision : Difficultés à voir des caractères ordinaires d'un journal ou à voir clairement le visage d'une personne d'une distance de 4 mètres (12 pieds).

Parole : Difficultés à parler et/ou à se faire comprendre.

Mobilité : Difficultés à marcher un demi-kilomètre ou à monter et à descendre un escalier d'environ 12 marches sans se reposer, à se déplacer d'une pièce à une autre, à transporter un objet de 5 kg (10 lb) sur une distance de 10 mètres (30 pieds) ou à se tenir debout pendant de longues périodes.

Agilité : Difficultés à se pencher, à s'habiller ou à se déshabiller, à se mettre au lit ou à en sortir, à se couper les ongles d'orteils, à utiliser ses doigts pour saisir ou manier des objets, à tendre les bras dans n'importe quelle direction (au-dessus de sa tête, par exemple) ou à couper sa nourriture.

Douleur : Limitations sur le plan de la quantité ou du genre d'activités qu'on peut effectuer en raison d'une douleur de longue durée qui est constante ou qui revient de temps à autre, un mal de dos récurrent, par exemple.

Apprentissage : Difficultés à apprendre en raison d'un état comme des problèmes d'attention, l'hyperactivité ou la dyslexie, que cet état ait ou n'ait pas été diagnostiqué par un enseignant, un médecin ou un autre professionnel de la santé.

Mémoire : Limitations sur le plan de la quantité ou du genre d'activités qu'on peut effectuer en raison de périodes fréquentes de confusion ou de difficultés à se souvenir de choses. Ces difficultés peuvent être associées à la maladie d'Alzheimer, à des lésions cérébrales ou à d'autres états semblables.

Déficience intellectuelle : Limitations cognitives attribuables à une déficience intellectuelle ou à un trouble du développement, comme le syndrome de Down, l'autisme ou une déficience intellectuelle causée par un manque d'oxygène à la naissance.

Psychologique : Limitations sur le plan de la quantité ou du genre d'activités qu'on peut effectuer en raison d'un état émotif, psychologique ou psychiatrique, comme des phobies, la dépression, la schizophrénie ou des problèmes de consommation d'alcool ou de drogue.

Inconnu : Le type d'incapacité est inconnu si la personne interviewée a répondu OUI aux questions générales sur les limitations d'activités, mais n'a pas répondu OUI aux questions sur le type d'incapacité qui ont suivi.

15 ans ou plus. En effet, 2,3 millions ou 9,7 % d'entre elles ont déclaré avoir de la difficulté avec les activités de la vie quotidienne qui exigent cette habileté, comme par exemple, se pencher pour ramasser un objet, s'habiller et se déshabiller, ou couper sa nourriture. Pour de plus amples renseignements sur les divers types d'incapacités, veuillez vous référer au texte *Types d'incapacités chez les adultes*.

Plus de 10 % des adultes ont des limitations d'activités liées à la douleur ou à des malaises

Fait plutôt surprenant, l'incapacité liée à la douleur est déclarée chez les adultes presque aussi fréquemment que l'incapacité liée à la mobilité. Environ 2,4 millions (10,1 %) de personnes de 15 ans ou plus ont affirmé avoir des limitations d'activités liées à la douleur chronique. Il existe une plus forte prévalence de l'incapacité liée à la douleur chez les femmes (11,4 %), comparativement aux hommes (8,8 %). Ceci reflète peut-être, en partie, une certaine réticence chez les hommes à déclarer ce type de limitation. Il est important de souligner ici que les personnes qui affirmaient avoir de la douleur mais n'y associaient aucune limitation d'activités, n'étaient pas considérées comme ayant une incapacité liée à la douleur aux fins de l'EPLA. De fait, les adultes ayant déclaré avoir de la douleur, que ce soit avec ou sans limitations, étaient plutôt du nombre de 3,2 millions (données non présentées).

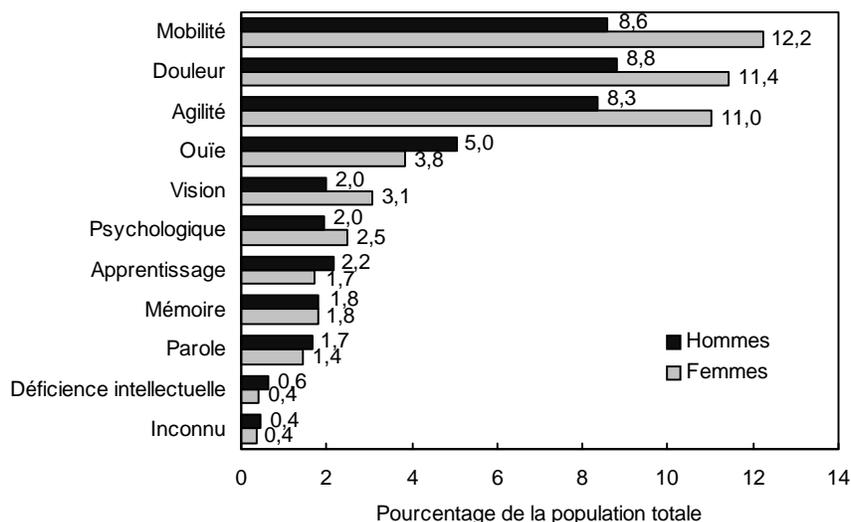
Un million de personnes de 15 ans et plus déclarent avoir des troubles de l'ouïe

Quant aux limitations d'activités du type sensoriel, un peu plus d'un million (4,4 %) d'adultes ont affirmé avoir une incapacité liée à l'ouïe, quelques 600 000 (2,5 %) avaient des troubles de vision, et l'incapacité liée à la parole était déclarée par environ 360 000 ou 1,5 % des personnes de 15 ans et plus. Bien qu'une plus forte proportion des femmes (3,1 %) déclaraient des troubles de vision par rapport aux hommes (2,0 %), les limitations d'activités liées à l'ouïe étaient plus répandues chez ces derniers (5,0 %) qu'au sein de la population féminine (3,8 %). Les hommes de 15 ans et plus seraient aussi légèrement plus susceptibles que les femmes d'avoir une incapacité liée à la parole.

Bon nombre d'adultes ont des incapacités moins visibles

L'EPLA de 2001 a également cherché à distinguer certains types d'incapacités moins visibles, tels que les limitations liées à des troubles psychologiques ou à des problèmes de mémoire, les difficultés d'apprentissage et la déficience intellectuelle. Bien que cette distinction n'ignore aucunement l'étroite interrelation qui existe entre certaines de ces incapacités, et bien qu'il s'agisse toujours d'une identification subjective basée sur la perception du répondant, plus d'un demi-million (2,2 %) de personnes de 15 ans ou plus ont affirmé avoir des limitations d'activités dues à des troubles émotifs, psychologiques ou psychiatriques. De même, plus de 450 000 adultes déclaraient avoir des difficultés d'apprentissage, soit une proportion de 1,9 %. Une proportion semblable (1,8 %) des adultes auraient des limitations d'activités en raison de fréquents troubles de mémoire ou périodes de confusion. Quant à la déficience intellectuelle, tout près de 120 000 personnes de 15 ans ou plus auraient ce type d'incapacité.

Graphique 4
Prévalence de l'incapacité chez les adultes de 15 ans et plus, selon
le type d'incapacité et le sexe, Canada, 2001¹



1. Le total pour le Canada exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.
 Dû à l'arrondissement des chiffres, la somme des valeurs pour chacune des catégories peut différer du total.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001.

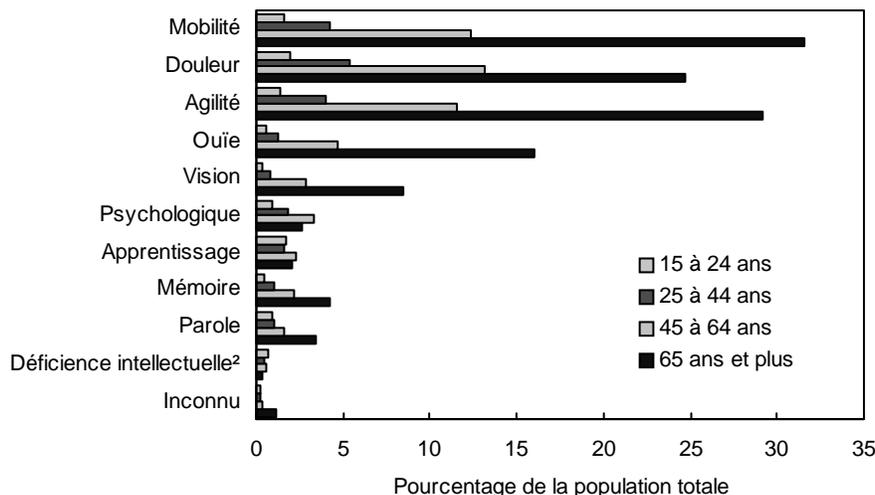
La prévalence de la plupart des types d'incapacités augmente avec l'âge

Selon la vision la plus populaire, la prévalence de toute forme d'incapacité augmenterait de plus en plus rapidement avec l'âge. Les résultats de l'EPLA confirment que cela est vrai pour les incapacités liées à la mobilité, à l'agilité, à l'ouïe, à la vision et à la douleur. À titre d'exemple, bien que moins de 2 % des jeunes adultes de 15 à 24 ans soient touchés par l'incapacité liée à la mobilité, le taux atteint 31,5 % chez les personnes âgées de 65 ans ou plus. Cette augmentation de la prévalence avec l'âge est également présente, bien que moins prononcée, pour d'autres troubles associés plus particulièrement au vieillissement, tels que ceux de la mémoire et de la parole.

Les limitations d'activités liées à des troubles émotifs, psychologiques ou psychiatriques sont relativement fréquents chez les personnes de 45 à 64 ans

Il y a par contre certaines exceptions à la règle. Ainsi, les personnes de 45 à 64 ans (3,3 %) seraient plus susceptibles que les personnes de 65 à 74 ans (2,0 %) d'avoir une incapacité liée à des troubles psychologiques, bien que le taux remonte à 3,6 % chez les 75 ans et plus. Il en serait de même pour les difficultés d'apprentissage, les adultes de 45 à 64 ans (2,3 %) affichant un taux plus élevé que chez les 65 à 74 ans (1,5 %) mais inférieur à celui des aînés de 75 ans et plus (2,8 %). Pour ce qui est de la déficience intellectuelle, la prévalence varie entre 0,2 %^F et 0,7 %^F selon le groupe d'âge, les jeunes adultes de 15 à 24 ans affichant le taux le plus élevé et les personnes âgées de 65 à 74 ans, le taux le plus faible. À cet effet, il est important de souligner qu'une proportion appréciable des adultes plus âgés ayant une déficience intellectuelle sont pensionnaires d'un établissement institutionnel et sont ainsi exclus de la population de l'enquête. Les plus jeunes, par ailleurs,

Graphique 5
Prévalence de l'incapacité chez les adultes de 15 ans et plus selon le type d'incapacité et l'âge, Canada, 2001¹



1. Le total pour le Canada exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Dû à l'arrondissement des chiffres, la somme des valeurs pour chacune des catégories peut différer du total.
2. Pour le type d'incapacité "Déficiência intellectuelle", les données pour les groupes d'âge 15 à 24 ans et 25 à 44 ans devraient être utilisées avec prudence. Les données pour les groupes d'âge 45 à 64 ans et 65 ans et plus devraient être utilisées avec grande prudence.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001.

sont plus susceptibles de vivre à la maison et d'être inclus dans l'EPLA en raison du mouvement de désinstitutionnalisation qui s'effectue au Canada depuis environ 25 ans.

La forte prédominance de certains types d'incapacités devient encore plus évidente lorsque l'on considère la proportion de personnes avec incapacités qui en sont touchées. Sur 10 personnes avec incapacités, plus de 7 d'entre elles ont des troubles liés à la mobilité, et l'incapacité liée à la douleur en touche presque autant. Les limitations d'activités liées à l'agilité sont aussi très répandues, alors qu'elles sont déclarées par les deux tiers des personnes avec incapacités. Par ailleurs, plus de 30 % des adultes avec incapacités ont des troubles de l'ouïe et 17 %, des troubles de vision.

Les résultats de l'EPLA de 2001 permettent également de constater à quel point les limitations d'activités liées aux troubles psychologiques touchent un nombre appréciable

Tableau 8

Types d'incapacités déclarées chez les adultes de 15 ans et plus avec incapacité, Canada, 2001¹

Type d'incapacité	%
Mobilité	71,7
Douleur	69,5
Agilité	66,6
Ouïe	30,4
Vision	17,4
Psychologique	15,3
Apprentissage	13,2
Mémoire	12,3
Parole	10,6
Déficiência intellectuelle	3,5
Inconnu	2,8

- 1 Le total pour le Canada exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Dû à l'arrondissement des chiffres, la somme des valeurs pour chacune des catégories peut différer du total.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001.

d'adultes avec incapacités, soit plus de 15 % d'entre eux. De plus, environ 13 % des personnes avec incapacités de 15 ans et plus ont affirmé avoir de la difficulté à apprendre, plus de la moitié (54,1 %) d'entre elles ayant été diagnostiquées avec des troubles d'apprentissage par un enseignant, un médecin ou un autre professionnel de la santé. Quant aux quelques 420 000 personnes ayant une incapacité liée à la mémoire, elles représentent plus de 12 % de l'ensemble des personnes avec incapacités. Les troubles de la parole, qui touchent au moins une personne avec incapacités sur 10, et la déficience intellectuelle (3,5 %) viennent compléter le profil que dresse l'EPLA des personnes ayant des limitations d'activités. Cependant, pour un peu moins de 100 000 personnes ayant déclaré une incapacité, le type d'incapacité n'a pu être identifié.

Une forte majorité des personnes de 15 ans et plus avec incapacités ont plus d'une incapacité

L'EPLA de 2001 reconnaît de façon distincte et au même titre que les incapacités physiques et sensorielles, les divers types d'incapacités moins visibles (douleur, troubles psychologiques, mémoire, apprentissage et déficience intellectuelle). L'enquête brosse ainsi un portrait détaillé qui reflète la complexité de l'incapacité chez les adultes de 15 ans et plus. D'ailleurs, le nombre d'incapacités déclarées en témoigne largement. En effet, seulement 18,2 % des personnes avec incapacités ont affirmé n'avoir qu'une incapacité, alors qu'une proportion considérable d'entre elles en ont déclaré trois (29,0 %), et même quatre ou cinq (27,7 %). Par surcroît, tout près de 8 % des personnes avec incapacités en auraient six ou plus.

La gravité de l'incapacité en 2001 : légère, moyenne, sévère ou très sévère

Le profil de l'incapacité au Canada ne saurait être complet sans que l'on considère la mesure de gravité des incapacités déclarées. Parmi les quelques 3,4 millions d'adultes avec incapacités, l'EPLA de 2001 distingue 4 niveaux de gravité, soit une incapacité légère, moyenne, sévère ou très sévère. Le degré de gravité dépend premièrement de la fréquence et de l'intensité des limitations associées à chaque type d'incapacité. Par exemple, une personne qui n'aurait aucune difficulté à marcher et à monter un escalier mais ne pourrait se tenir debout en file d'attente plus de vingt minutes, aurait une incapacité légère liée à la mobilité. Une personne qui ne pourrait se déplacer qu'en fauteuil roulant verrait sa mobilité limitée plus sévèrement et une personne alitée pour une période de longue durée aurait une incapacité très sévère en terme de mobilité. Le nombre d'incapacités a également un impact sur le niveau de gravité global. L'EPLA distingue 10 types d'incapacités chez les

Tableau 9

Nombre d'incapacités déclarées chez les adultes de 15 ans et plus avec incapacité, Canada, 2001¹

	Nombre d'adultes	%
Nombre d'incapacités		
Un	621 270	18,2
Deux	595 520	17,4
Trois	992 360	29,0
Quatre ou cinq	945 850	27,7
Six ou plus	265 340	7,8

¹ Le total pour le Canada exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Dû à l'arrondissement des chiffres, la somme des valeurs pour chacune des catégories peut différer du total.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001.

adultes et le degré de gravité augmentera avec le nombre d'incapacités qui touchent chaque individu. Pour de plus amples renseignements sur l'élaboration de l'échelle de gravité, veuillez vous référer au texte *Gravité des incapacités*.

En 2001, le tiers (34,1 %) des adultes avec incapacités avaient un degré léger d'incapacité. À l'autre extrême, au moins une personne avec incapacités sur quatre (26,9 %) connaissait de sévères limitations d'activités et 14,0 % d'entre elles déclaraient même une incapacité très sévère. Toutes proportions gardées, les hommes (36,4 %) étaient plus susceptibles que les femmes (32,2 %) de connaître un degré léger de limitation. Inversement, une plus forte proportion des femmes avec incapacités (28,3 %) affichaient un niveau sévère de limitations d'activités, comparativement à leurs homologues masculins (25,1 %). Par contre, on retrouvait sensiblement la même proportion d'incapacités très sévères chez les deux sexes.

Tableau 10

Gravité de l'incapacité chez les adultes de 15 ans et plus avec incapacité, selon le sexe, Canada, 2001¹

	Les deux sexes		Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Gravité de l'incapacité						
Total	3 420 340	100,0	1 526 900	100,0	1 893 440	100,0
Légère	1 165 470	34,1	555 110	36,4	610 360	32,2
Moyenne	855 330	25,0	375 380	24,6	479 950	25,3
Grave	919 310	26,9	383 570	25,1	535 740	28,3
Très grave	480 220	14,0	212 830	13,9	267 390	14,1

¹ Le total pour le Canada exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Dû à l'arrondissement des chiffres, la somme des valeurs pour chacune des catégories peut différer du total.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001.

Près de 6 % des Canadiens de 15 ans et plus ont une incapacité sévère ou très sévère

En termes de proportions de la population adulte totale, 5,0 % des Canadiens et Canadiennes auraient une incapacité légère, 3,6 % connaîtraient une incapacité moyenne et 3,9 % d'entre eux auraient de sévères limitations. Toujours à l'échelle nationale, plus de 480,000 (2,0 %) personnes de 15 ans ou plus déclaraient un niveau très sévère d'incapacité.

La gravité de l'incapacité augmente graduellement jusqu'à l'âge de 65 ans pour ensuite

Tableau 11

Taux d'incapacité chez les adultes de 15 ans et plus, selon la gravité de l'incapacité, Canada, 2001¹

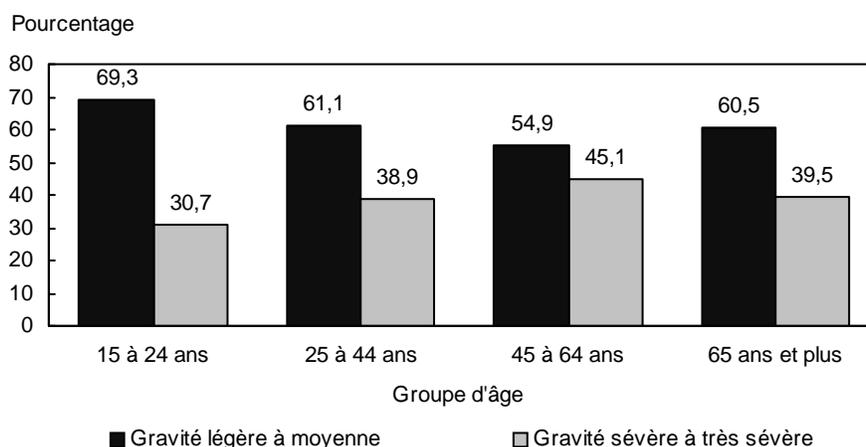
	%
Gravité de l'incapacité	
Légère	5,0
Moyenne	3,6
Grave	3,9
Très grave	2,0

¹ Le total pour le Canada exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Dû à l'arrondissement des chiffres, la somme des valeurs pour chacune des catégories peut différer du total.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001.

afficher une légère diminution chez les 65 ans et plus. À cet effet, il faut souligner la présence de plusieurs incapacités moins visibles au sein de la population d'âge actif, ce qui a pour effet d'augmenter le nombre d'incapacités déclarées pour ces adultes de 15 à 64 ans. De plus, on reconnaît généralement que c'est dans ce même groupe d'âge qu'une personne connaît son niveau d'activité le plus élevé et son champ d'activité le plus large (maison, travail, école, loisirs); il en découle donc qu'elle pourrait aussi connaître à cet âge un degré élevé de limitation dans ces mêmes activités. En même temps, une proportion appréciable des personnes âgées susceptibles d'avoir une incapacité sévère ou très sévère résident dans un établissement institutionnel et ne sont donc pas comprises dans la population de l'EPLA.

Graphique 6
Gravité de l'incapacité chez les adultes de 15 ans et plus avec incapacités, selon l'âge, Canada, 2001¹



1. Le total pour le Canada exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Dû à l'arrondissement des chiffres, la somme des valeurs pour chacune des catégories peut différer du total.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001.

L'incapacité chez les adultes en âge de travailler (15 à 64 ans)

Les limitations d'activités liées à la douleur : la forme d'incapacité la plus répandue chez les adultes en âge de travailler

Au sein de la population en âge de travailler, ce sont les limitations d'activités liées à la douleur ou à des malaises qui sont les plus répandues, tout près de 1,5 million de personnes de 15 à 64 ans ayant déclaré avoir de telles limitations. Ainsi, 7,5 % de toutes les personnes en âge de travailler seraient limitées dans leurs activités en raison de douleurs ou malaises. Ce type d'incapacité toucherait donc 3 personnes avec incapacités sur 4 dans ce groupe d'âge.

Les femmes sont plus susceptibles de déclarer des limitations d'activités liées à la douleur

Les femmes en âge de travailler sont particulièrement touchées par ce type d'incapacité moins visible, 8,3 % d'entre elles affirmant être restreintes dans leurs activités en raison

Tableau 12
Prévalence de l'incapacité liée à la douleur chez les adultes de 15 à 64 ans, selon l'âge et le sexe, Canada, 2001¹

	Adultes de 15 à 64 ans		Avec incapacité liée à la douleur	
	Total	%	Total	%
Sexe et groupe d'âge				
Les deux sexes	19 858 350	100,0	1 489 460	7,5
15 à 24 ans	3 883 690	100,0	76 870	2,0
25 à 44 ans	8 849 090	100,0	476 110	5,4
45 à 64 ans	7 125 560	100,0	936 490	13,1
Hommes	9 821 720	100,0	656 770	6,7
15 à 24 ans	1 980 020	100,0	31 730	1,6
25 à 44 ans	4 340 320	100,0	202 340	4,7
45 à 64 ans	3 501 380	100,0	422 690	12,1
Femmes	10 036 630	100,0	832 700	8,3
15 à 24 ans	1 903 680	100,0	45 140	2,4
25 à 44 ans	4 508 770	100,0	273 760	6,1
45 à 64 ans	3 624 190	100,0	513 800	14,2

¹ Le total pour le Canada exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Dû à l'arrondissement des chiffres, la somme des valeurs pour chacune des catégories peut différer du total.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001.

de douleurs ou malaises. En comparaison, 6,7 % des hommes de 15 à 64 ans ont dit avoir des limitations liées à la douleur.

La douleur est constante pour 70 % et périodique pour 30 % des personnes touchées

Les questions de L'EPLA visaient non seulement la douleur toujours présente, mais aussi les douleurs qui reviennent périodiquement, telles que les migraines ou les maux de dos. De fait, tout près de 70 % des personnes en âge de travailler qui ont des limitations liées à la douleur, éprouvent de la douleur de façon constante, alors que des périodes récurrentes de douleur affectent environ 30 % d'entre elles (données non présentées).

L'incapacité liée à la douleur touche la moitié des jeunes adultes de 15 à 24 ans qui ont une incapacité

L'incapacité liée à la douleur augmente progressivement de 15 à 64 ans, la prévalence au sein de la population totale passant de 2,0 % chez les 15 à 24 ans, à 5,4 % parmi les 25 à 44 ans, pour atteindre 13,1 % chez les 45 à 64 ans. Pourtant, bien qu'une faible proportion de jeunes adultes aient une incapacité liée à la douleur, ce type de limitation est tout de même déclaré par plus de la moitié (50,9 %) des jeunes adultes de 15 à 24 ans avec incapacités. L'écart entre les sexes est aussi plus prononcé parmi ce groupe d'âge, les jeunes femmes avec incapacités étant beaucoup plus susceptibles d'avoir des limitations liées à la douleur (59,0 %) que leurs homologues masculins (42,6 %).

Ces résultats soulèvent d'ailleurs plusieurs questions quant à l'impact de ce type d'incapacité moins visible sur les types de soutiens et d'adaptations, en milieu de travail et ailleurs, qui seront nécessaires afin d'assurer une transition efficace des études au marché du travail pour les personnes touchées, ainsi que leur pleine participation dans toutes les sphères d'activités de la vie en société.

L'incapacité chez les personnes âgées de 65 ans et plus

Les troubles de mobilité touchent 8 aînés avec incapacités sur dix

Les troubles de mobilité affectent plus de 1,1 million de personnes âgées de 65 ans et plus, près de 8 personnes avec incapacités sur dix. À l'échelle nationale, 23,3 % des adultes de 65 à 74 ans ont affirmé avoir des troubles de mobilité et ce taux grimpe à 42,9 % pour les 75 ans et plus.

Tableau 13

Prévalence de l'incapacité liée à la mobilité chez les adultes de 65 ans et plus, selon l'âge et le sexe, Canada, 2001¹

	Adultes de 65 ans et plus		Avec incapacité liée à la mobilité	
	Nombre	%	Nombre	%
Sexe et groupe d'âge				
Les deux sexes	3 587 410	100,0	1 131 400	31,5
65 à 74 ans	2 082 750	100,0	485 840	23,3
75 à 84 ans	1 219 840	100,0	481 310	39,5
85 ans et plus	284 820	100,0	164 250	57,7
Hommes	1 573 970	100,0	423 070	26,9
65 à 74 ans	980 210	100,0	198 500	20,3
75 à 84 ans	498 150	100,0	178 740	35,9
85 ans et plus	95 620	100,0	45 830	47,9
Femmes	2 013 430	100,0	708 330	35,2
65 à 74 ans	1 102 540	100,0	287 340	26,1
75 à 84 ans	721 690	100,0	302 570	41,9
85 ans et plus	189 200	100,0	118 420	62,6

¹ Le total pour le Canada exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Dû à l'arrondissement des chiffres, la somme des valeurs pour chacune des catégories peut différer du total.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001.

Les troubles de mobilité plus fréquents chez les femmes de 65 ans et plus

Ce sont les femmes qui sont plus susceptibles d'avoir des troubles liés à la mobilité. Parmi celles ayant une incapacité, près de 84 % auraient de la difficulté à se déplacer. En comparaison, 70 % des hommes avec incapacités de 65 ans et plus ont déclaré avoir des problèmes de mobilité. Même en tenant compte du fait que la moyenne d'âge chez les femmes est certainement plus élevée que celle des hommes dans ce même groupe d'âge, la différence entre les deux sexes est considérable.

Les troubles de mémoire : l'incapacité moins visible la plus répandue chez les adultes de 65 ans et plus

Les limitations d'activités liées à des troubles de mémoire sont souvent associées au vieillissement. Chez les adultes de 65 ans et plus, 153 000 personnes ont déclaré être limitées par des troubles de mémoire ou des périodes de confusion, ce qui représente 4,3 % des aînés canadiens. Parmi les aînés avec incapacités, une personne sur dix aurait des limitations dans ses activités quotidiennes liées à des troubles de mémoire. La proportion des personnes ayant cette incapacité augmente avec l'âge jusqu'à 85 ans. Les résultats de l'EPLA montrent ensuite une légère diminution des limitations d'activités en raison de problèmes de mémoire mais cette baisse n'est pas significative.

Les hommes sont plus susceptibles d'être limités par des troubles de mémoire que les femmes

Les hommes avec incapacités de 65 ans et plus étaient plus susceptibles d'être limités dans leurs activités par des problèmes de mémoire (12,5 %), comparativement aux femmes (9,1 %) avec incapacités du même groupe d'âge. Par contre, la différence entre les sexes n'était pas significative chez les adultes de 85 ans et plus.

Prochaines diffusions de l'EPLA

Au cours de l'année 2003, d'autres données de l'EPLA seront rendues disponibles. Elles incluront, entre autres, de l'information sur

- les besoins et l'utilisation de soutiens à l'incapacité (à la maison, à l'école, au travail ou ailleurs), soit
 - l'équipement technique,
 - le soutien humain,
 - les médicaments,
 - le transport adapté,
 - les installations et les aménagements spéciaux,
- le profil d'études et d'emploi des adultes avec incapacités,
- le niveau et les sources de revenu,
- les coûts associés à l'incapacité,
- les états ou problèmes de santé inhérents à l'incapacité et leurs causes, et
- l'impact de l'incapacité d'un enfant sur la famille.

Définitions

Incapacité

L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) a fait appel au cadre de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de définition de l'incapacité fourni par la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF). Ce cadre définit l'incapacité comme la relation entre les structures et les fonctions corporelles, les activités quotidiennes et la participation à la vie en société, tout en reconnaissant le rôle de facteurs environnementaux.

Aux fins de l'EPLA, les personnes ayant des incapacités étaient celles qui ont déclaré qu'elles éprouvaient des difficultés dans leur vie quotidienne ou qui ont mentionné qu'un état physique ou mental ou un problème de santé réduisait la quantité ou le genre d'activités qu'elles pouvaient effectuer.

Les réponses qu'ont données les gens interviewés aux questions sur les incapacités représentaient leur perception de la situation et étaient donc subjectives.

Taux d'incapacité

Signifie le nombre total de personnes qui ont déclaré des limitations d'activités exprimé sous forme de pourcentage de la population. Le calcul du taux d'incapacité, par exemple, pour la population des 15 à 64 ans en Ontario est le suivant : (nombre de personnes ayant des limitations d'activités de 15 à 64 ans en Ontario/population totale des 15 à 64 ans en Ontario)*100